



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9653

Texte de la question

M Roland Beix appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la formation du personnel des cafes. Il parait en effet souhaitable, compte tenu de l'importance du tourisme dans notre economie, que le personnel des cafes beneficie d'une formation professionnelle comprenant notamment l'apprentissage de la langue anglaise. Il lui demande en consequence s'il envisage la creation d'un CAP de garcon-serveur.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Beix Roland](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9653

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 695